Sujet : [INTERNET] consultation publique société SAS METHA à SOUDAN : extension et diversification de l'unité de méthanisation

Date : 26/09/2020 11:57
Pour : pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr

Bonjour,

Suite à la lecture du dossier, je me permets de soulever des aberrations

- le plan d'épandage n'est pas pérenne, les accords avec les agriculteurs peuvent être dénoncés à tout moment

-la dérogation à l'hygiénisation pour les C2 et C3. surprenant. on peut déroger à la "**stérilisation" mais pas à l'hygiénisation**

les boues de stations d'épuration avec la COVIDE 19 doivent être hygiénisées avant épandage

Tout ce qu entre dans le méthaniseur en ressort sauf le carbone.

Dans les stockages il y a re-multplication des bactéries. On constate que les citernes transportants à la fois les lisiers et en retour les digestats ne sont pas nettoyées. les stockages intermédiaire remonte en température ce qui permet le déveoppement des bactéries.

Les clostridium dans les lisiers et autres ne seront pas détruits. il y a réduction avec hygiénisation maisqui n'est pas prévu dans le dossier.

Merci de bien vouloir tenir compte de ces remarques

Cordialement

le Collectif citoyen Lotois